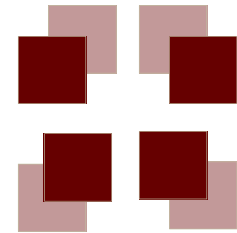

Moderniser l'action publique



PASSER A L'ERE DU NUMERIQUE

La dématérialisation

Le Gouvernement a lancé en 2018 un service de dématérialisation des démarches administratives destinées à toutes les personnes publiques : demarches-simplifiees.fr

A l'issue d'une phase de test, la préfecture a dématérialisé deux types de démarches :

- les demandes de subventions DETR/DSIL ;
- le paiement de toutes les subventions : DETR, DSIL, FNADT, TDIL, DSN.

Les collectivités peuvent ainsi adresser à la préfecture leurs demandes grâce à des formulaires en ligne. Le dispositif permet aux collectivités de simplifier l'envoi et d'économiser les dépenses d'affranchissement pour l'envoi de leurs dossiers.

Le dispositif du télétravail

Dans le cadre de la transformation numérique de l'Administration, la préfecture du Gers s'est engagée dans une nouvelle forme d'organisation du travail en proposant la possibilité de télétravailler. Dès le début de l'année 2019, une expérimentation a permis à 6 agents de télétravailler



à domicile avec pour objectif une démarche en faveur du développement durable et un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

Le pilotage de la performance

Dotations performance

Une gestion budgétaire rigoureuse a permis de réaliser des économies conséquentes sur le budget fonctionnement et classe la préfecture du Gers en seconde place au niveau régional. Les efforts portés sur les budgets dédiés aux fournitures, à l'affranchissement et à la téléphonie ont été remarqués.

Suivi des indicateurs performance

La mise en œuvre du plan préfecture nouvelle génération au dernier trimestre 2017 se traduit, au titre de la performance, par un suivi ciblé des indicateurs relatifs aux missions prioritaires du ministère de l'Intérieur. Il s'agit de la gestion locale de crise, de l'expertise juridique et le contrôle de légalité, de la coordination territoriale des politiques publiques et de la lutte contre la fraude documentaire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Résultats des indicateurs de performance 2018			
OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES	CIBLE NATIONALE	RÉSULTAT pour le Gers
1. Améliorer la prévention des risques	IM 206 : Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à un PPI	85 %	67 %
	IM 212 : Nombre de jours d'activation du COD pour les exercices	4 jours	4 jours
	IM 207 : Taux d'ERP soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	96 %	100 %
2. Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres	IM 345 : Délai de traitement des premières demandes d'admission au séjour	90 jours	76 jours
	IM346 : Délai de traitement des demandes de renouvellement d'admission au séjour	30 jours	68 jours
	IM 411 : Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures et les CERT	0,50 pour 1000	0,62 pour 1000
	IM 415 : Nombre de demandes frauduleuses ayant mené à une transmission dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale	sans	14
Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité	IM 507 : Taux de contrôle des actes prioritaires en préfecture (100 %	99 %
	IM514 : Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES	55 %	78 %
	TIM 531 : Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES budgétaires	3 %	30 %



**Prefecture
du Gers**

Nos résultats en clair
(résultats au 01/12/2018)



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

L'engagement de
Transparence



70 %

Taux de satisfaction
globale des usagers
pour la délivrance
des titres ⁽¹⁾



92.33 %

Taux d'appels
aboutis en
préfecture⁽⁵⁾

18 jours



Délai moyen
de délivrance des
CNI-passeports⁽²⁾

6 jours



Délai moyen de
délivrance des **permis
de conduire**⁽³⁾

5 jours



Délai moyen de délivrance des
certificats d'**immatriculation
des véhicules (cartes grises)**⁽⁴⁾

3,4/5



Score d'effort ressenti
par les usagers pour les
télé-procédures permis
de conduire et certificats
d'immatriculation des
véhicules (cartes grises)⁽⁶⁾

- (1) Enquête de satisfaction nationale conduite par l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) concernant les télé-procédures relatives aux permis de conduire (hors auto-école), aux cartes grises et aux cartes nationales d'identité/passeports.
- (2) Données de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachées à votre préfecture. Source: ANTS.
- (3) Délai médian d'instruction de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Le délai médian signifie que 50 % des usagers obtiennent leur permis de conduire dans un délai inférieur à celui indiqué. Le délai moyen de délivrance pourra à terme être mesuré. Source: ANTS.
- (4) Délai national pour toutes demandes de cartes grises. Source: ANTS.
- (5) Source: indicateur local mesuré en préfecture.
- (6) Enquête conduite auprès d'un panel d'usagers sur la difficulté des usagers à demander leur carte grise ou leur permis de conduire sur internet, sur une échelle de 1 (démarche facile) à 5 (démarche compliquée). Source: ANTS.